



ONG MIWADAGBE

RAPPORT

ANNUEL

2024

PERIODE : Janvier - Décembre 2024



Solidarité

Espoir

Respect de la Vie

CONTACTS :

N°2007/0193/DEP-ATL-LITT /SG/SAG-ASSOC du 16 MAI 2007
IFU n°6201300013903

E-mail : ime.cotonou@gmail.com ;

Appels 01 69 53 28 32 & 01 64 35 49 96 Waths'App : 01 69 53 28 32
21 BP 64 Cotonou (Rép du énin)

En 2024, les réformes engagées sur la base des stratégies ASP : Accompagnement Social Personnalisé et DIBC : Développement Inclusif à Base Communautaire par l'ONG MIWADAGBE** avec le soutien de ses partenaires et la participation effective des 79 enfants et jeunes handicapés, ont permis de briser les obstacles à l'accessibilité par le renforcement du dispositif d'accompagnement à travers la responsabilisation communautaire et l'ouverture officielle du nouveau centre sur son propre site dans la commune de Dangbo**

Décembre 2024



Table des matières

Table des matières.....	01
Avant-propos.....	02
Sigles et Abréviations	03
Introduction.....	05
I-Aide Directe aux enfants.....	06
II-Environnement Stimulant.....	07
III-Vie associative	22
IV-Point financier.....	23
V-Résultats et Discussion.....	25
VI- Difficultés et Perspectives	28
Conclusion	29





AVANT-PROPOS

Dans la fièvre de l'implémentation des mesures préférentielles prises par le Gouvernement du Bénin en faveur des personnes handicapées dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi 2017-06 du 29 septembre 2017, portant Protection et Promotion des droits de personnes handicapées au Bénin, l'ONG MIWADAGBE est resté droit dans la poursuite de ses réformes dans le but d'asseoir les bases de la pérennisation de ses actions qui visent essentiellement l'amélioration des conditions de vie des enfants vulnérables plus particulièrement les enfants handicapés. La responsabilisation communautaire et la mise à disposition du Centre Saint François d'Assise à Dangbo en disent long.

Cependant, la climat socioéconomique critique en général et les situations sociopolitiques ambiantes actuelles, incitent à accélérer la mise en service des deux unités à savoir les classes inclusives et alternatives pour le volet de l'éducation et l'espace de la Réhabilitation pour le volet de la santé afin de renforcer le dispositif d'accompagnement des enfants pour garantir à long termes les ADE : Aide Directe à l'Enfant et, les activités de SE : Stimulation de l'Environnement

C'est l'occasion de remercier tous nos bienfaiteurs et volontaires qui ne nous ont jamais marchandé leur disponibilité et leurs appuis de tout genre.

Je tiens à féliciter les parents pour leur endurance, leur courage et leur sens de responsabilité. Ils représentent pour la vie de chacun de leurs enfants, le soleil qui éclaire et réchauffe.

Enfin, nous sommes rassurés qu'ensemble avec la Communauté et tous les acteurs engagés nous vaincrons la fatalité de l'incertitude avec ses impacts morbides.

Paix et tout bien !!!

Le Directeur,

Théodule BAGAN



Photo de Formation des familles à la responsabilité parentale



Photo de Séance de soin orthopédique



Photo de Séance de psychomotricité globale



Photo de Séance de remise de matériels après leur formation professionnelle



Photo de Visite de classe



SIGLES ET ABREVIATIONS

ADE : Aide Directe aux Enfants

CADIV : Cellule d’Action pour le Développement Inclusif du Village

CPS : Centre de Promotion Social

CCOPH : Comité Communal d’Organisation des Personnes Handicapées

DIBC : Développement Inclusif à Base Communautaire

EH : Enfants Handicapés

FAPHB : Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin

FL : Fondation Liliane

GUPS : Guichet Unique de Protection Sociale

JIPH : Journée Internationale des Personnes Handicapées

MASM : Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

MdSC : Maison de la Société Civile

ODD : Objectifs du Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPH : Organisation de Personnes Handicapées

OSC : Organisation de la Société Civile

PDO : Plan de Développement Opérationnel

PTA : Plan de Travail Annuel

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PAIPH : Programme d’Aide à l’Inclusion des Personnes Handicapées

RAPH-Littoral : Réseau des Associations de Personnes Handicapées du Littoral



ONG MIWADAGBE

RBC : Réadaptation à Base Communautaire

IME : Institut Médico-Educatif

ASP : Accompagnement Social Personnalisé

RAI : Recherche Appliquée pour l’Inclusion

SSPH /OCPSP : Service des Sœurs pour la Promotion Humaine/Oblate

Catéchiste Petite Servante des Pauvres

FODDEB : Forum des Organisations de Défense des Droits des Enfants au Bénin



INTRODUCTION

Dans l'optique de contribuer substantiellement au plan d'action 2e génération, du Gouvernement du Bénin, MIWADAGBE œuvre inlassablement pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et jeunes vulnérables notamment ceux, handicapés. Sa mission étant de renforcer le dispositif d'accompagnement pour l'inclusion effective, l'ONG, avec l'appui de ses bienfaiteurs et partenaires, accompagne le Gouvernement dans la mise en oeuvre des mesures préférentielles prises par le Gouvernement.

En effet, avec l'ouverture officielle du Centre Saint François d'Assise sur son propre site à Dangbo, les diverses activités d'éveil et de stimulation des fonctions cognitives intégrées aux activités des classes inclusives et alternatives avec le volet de la réhabilitation orthopédique et orthophonique s'y déroulent pour la plus grande satisfaction des communautés, consacrant davantage l'ONG MIWADAGBE dans sa mission humanitaire.

L'option des approches ASP et DIBC favorise respectivement la personnalisation des interventions et la responsabilisation de la communauté. Ce qui permet la garantie de la durabilité et de la perennisation des actions de protection et de promotion des droits des enfants vulnérables notamment ceux handicapés.

Une dizaine d'enfants et jeunes handicapés intellectuels est accompagné à domicile à Cotonou et plus d'une trentaine d'enfants et jeunes handicapés sont réhabilités et intégrés dans les classes et les ateliers de formation dans leur village Dangbo.

Malgré tous ces efforts, certaines difficultés persistent notamment le manque de moyen financier pour améliorer le cadre et les conditions de travail. C'est pourquoi l'apport du Gouvernement est attendu comme un gage d'encouragement et une reconnaissance des efforts de l'ONG et des partenaires nationaux et internationaux.

Ce rapport présente le point narratif et le point financier suivi des résultats, des difficultés et des perspectives.





I-Aide Directe aux Enfants

Les ADE, entendues Aides Directes aux Enfants sont des appuis directement apportés aux enfants vulnérables et handicapés. Au titre de cette année 2024 :

- ❖ Pour un total de 79 enfants dont 42 filles et 37 garçons enregistrés en 2024 au plan national, on distingue :
 - 71 enfants dont 37 filles et 34 garçons ont été enregistrés en 2024 à Dangbo
 - 8 enfants dont 5 filles et 3 garçons ont été enregistrés en 2024 à Cotonou
- ❖ 37 enfants dont 22 filles et 15 garçons ont été accompagnés
- ❖ 18 enfants et jeunes handicapés ont bénéficié de l'appui du PAIPH en 2024
- ❖ 19 enfants et jeunes handicapés ont bénéficié de l'appui du MZF en 2024
- ❖ 1 enfant bénéficiaire de MZF est décédé suite une crise
- ❖ 34 enfants et jeunes handicapés n'ont pas pu être accompagnés pour manque de moyens disponibles
- ❖ 15 enfants handicapés sont en section EMP
- ❖ 11 enfants handicapés en SESSAD 1 sont accompagnés à domicile
- ❖ 11 adolescents handicapés en SESSAD 2 sont accompagnés en institution



- ❖ 25 enfants et jeunes handicapés moteurs ont bénéficié des soins orthopédiques pour améliorer leur mobilité.
- ❖ 01 Jeune handicapé visuel a été appuyé en frais d'apprentissage

- ❖ 4 enfants albinos ont bénéficié de crèmes solaires
- ❖ 3 jeunes handicapés ont bénéficié d'une intervention chirurgicale
- ❖ Un jeune handicapé moteur a bénéficié d'une consultation radiographique de la jambe droit



- ❖ 05 enfants ont été consultés et soignés en ophtalmologie (consultation ; examen de fond d'œil ; achat de verres médicaux et de médicaments) pour améliorer leurs visions.
- ❖ 10 enfants au total ont bénéficié de rééducation fonctionnelle en kinésithérapie avec 20 séances pour les 8 premiers enfants et respectivement 30 et 34 séances pour les deux derniers
- ❖ 02 jeunes handicapés auditifs ont bénéficié de kit d'installation en couture et en coiffure homme.



- ❖ 4 enfants handicapés ont bénéficié des frais d'internat pour leur insertion scolaire
- ❖ 126 visite à domicile et en institution enfants handicapés ont été effectuées
- ❖ 02 jeunes handicapés ont bénéficié de rampes et d'un aménagement raisonnable d'un local.
- ❖ 04 Jeunes handicapés dont 02 moteurs et 02 auditifs ont été appuyés en frais d'apprentissage





II- Environnement Stimulant (ES)

Au niveau de l'ES entendu Environnement Stimulant, un bon nombre de séances ont été réalisées avec des formateurs rompus à la tâche.

2-1-Renforcement de capacité des parents des enfants handicapés sur la parentalité responsable



Le renforcement de capacité fait au profit des parents des enfants handicapés sur la parentalité responsable le mercredi 8 Mai 2024 dans les locaux de l'ONG Miwadagbé à Dangbo a été conduite par Madame Lionelle KOUNNOU, responsable du Guichet Unique de Protection Sociale de Dangbo. Cette séance s'est faite pour renforcer chacun des parents à assurer une meilleure prise en charge de leurs enfants handicapés à domicile. Au début de la séance, chacun des participants s'est présenté en précisant le nom et le type de handicap de l'enfant pour lequel il s'est rendu présent à ce renforcement. C'est alors que, après avoir recueilli les réponses des uns et des autres sur ce qu'est "l'enfant", Madame KONNOU a précisé que, un être humain continue d'être un enfant jusqu'à l'âge de dix-huit ans et beaucoup plus quand il est dans la tranche d'âge de zéro à treize ans parce qu'il doit être entouré de soins. Etant handicapé, les géniteurs lui doivent une attention encore plus particulière parce que, cherchant à le protéger et à lui apporter tout le nécessaire, ils doivent en même temps le laisser faire afin de le rendre autonome progressivement.

Cependant, un enfant handicapé n'est plus handicapé quand il se surpassé.

Poursuivant sa communication, elle a cherché à connaître la déficience de chaque enfant auprès des parents pour dire que, quel que soit le type de handicap, tous les enfants ont les mêmes droits et que, les parents doivent prendre en main leur responsabilité. Au Bénin, l'Etat protège la personne handicapée et lui garantit l'entrée dans la fonction publique jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. Aujourd'hui encore, tout a changé en faveur de la personne handicapée parce que, un dossier est en train d'être constitué pour l'établissement de la carte d'égalité de chance.

Finissant la séance, nous avons reçu le témoignage de Monsieur Marcel HINVI, personne handicapée physique, journaliste à la presse écrite qui a encouragé les parents présents à persévérer dans le soutien et l'aide qu'ils apportent déjà à leurs enfants puisque quand on abandonne en si bon chemin, on n'a pas vraiment le résultat escompté. C'est alors que Madame Lionelle KOUNNOU a cité la loi «*2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin*» pour dire que le gouvernement béninois s'efforce d'assurer le bien des personnes handicapées et de veiller sur tous les citoyens béninois.



2-2- Sensibilisation des parents sur les droits des enfants handicapés

Une autre séance faite de sensibilisation des parents sur les droits des enfants handicapés a rassemblé la même cible ce vendredi 10 Mai 2024 à L'ONG Miwadagbé qui a initié cette séance pour les parents des enfants handicapés afin d'échanger sur les droits des enfants et de les rendre plus responsable de leurs devoirs envers ces enfants.



Les communicateurs Monsieur Jean HOUETO et Marcel HINVY ont mis l'accent sur les soins à apporter aux enfants à déficience, leur suivi, l'éducation et l'encadrement dont ils doivent pouvoir jouir depuis la maison jusqu'au sein de la communauté en passant par l'école et les lieux de formation professionnelle. Aussi, il a été question de la nutrition et des stimulations pour le développement des habiletés de vie quotidienne pour leur mieux-être physique et intellectuel.

Pour Monsieur Marcel HINVY, les enfants handicapés sont des âmes innocentes, vulnérables et faibles qui doivent être protégées et soutenues par les parents tout en respectant leur droit. Il a souligné qu'ils ont les mêmes droits que tout autre enfant de la communauté et doivent en principe être soutenu et traité à part égale.

Les géniteurs ne doivent donc en aucun cas baisser la garde car personne à part eux, ne pourra jouer à leur place le rôle qui est le leur. Déjà, le gouvernement béninois a pris des mesures pour la protection des droits des enfants handicapés à travers la loi «*2017-06 du 29 septembre 2017*» pour assister tous les enfants à déficience en République du Bénin. Aussi, il a été expliqué aux parents de toujours saisir les opportunités qu'offre le gouvernement pour donner un maximum de chance à leurs enfants partout et dans tous les domaines de la vie. La preuve en est la carte d'égalité de chance dont les dossiers sont en train d'être constitués en faveur des personnes handicapées.



Les parents très satisfaits de la séance ont pris l'engagement de redoubler d'effort et de mettre en pratique toutes les informations et conseils reçus et ont témoigné leur gratitude à l'ONG Miwadagbé pour tous les soins qu'ils apportent à la commune de Dangbo.



2-3-Sensibilisation sur les droits des enfants handicapés au Parlement des enfants

Ce fut le 22 Mai 2024 que s'est faite une sensibilisation sur les droits des enfants handicapés au Parlement des enfants. Conduite par Monsieur Jean HOUETO, cette activité est programmée pour faire connaitre aux enfants leurs droits et pour surtout les aider à y veiller afin de ne plus continuer à être objet de la marginalisation.



Pour les enfants handicapés, les droits doivent être respectés comme pour tout autre enfant de leur âge afin qu'ils se sentent entourés, aimés et protégés partout. Dans un jeu de rôle, les enfants ont eux-mêmes donné les idées qu'ils avaient sur les droits et ont pu dire combien il est important d'accomplir ses devoirs afin de jouir pleinement de ses droits. Le droit à la vie, le droit à un nom, le droit à l'éducation, le droit à la protection sociale, le droit aux soins de santé, le droit d'appartenir à une communauté... sont des éléments de réponse qui ont permis au communicateur de dire aux enfants de ne pas se laisser intimider par qui que ce soit parce que, il en va de leur bien-être sur tous les plans.

La déficience ne doit pas être objet de discrimination et tout le monde doit pouvoir comprendre que la personne handicapée en même temps qu'il jouit de ses droits, doit être accompagnée dans l'éducation aussi bien que dans des apprentissages de la vie courante en

passant par le quotidien à la maison afin d'être très outillé et apte à intervenir dans plusieurs domaines de la vie.

La loi 2017-06 du 29 septembre 2017 a été passée en revue et, les enfants à travers des questions très inspirées ont reçu des conseils et leçons pouvant leur permettre de se faire entendre toutes les fois qu'ils s'approchent des géniteurs ou des autorités. Ils peuvent alors en douceur réclamer leurs droits toutes les fois qu'ils se sentiront en insécurité sans s'attirer des ennuis.

Tous les acteurs de la société civile, les élus locaux, les leaders d'opinion et religieux traditionnels qui ont pris part à la sensibilisation sur les droits des enfants handicapés ont été bien outillés sur la question de défense des droits des enfants handicapés.



La séance a fini avec l'engagement de mettre en application les droits et devoirs afin d'être un bon citoyen chez soi et partout ailleurs.



2-4- Sensibilisation sur les droits des EH pour les leaders d'opinion



Le 23 mai 2024, une sensibilisation s'est faite à Dangbo en faveur des leaders d'opinion et des religieux traditionnels, acteurs de la société civile sur le thème : « Droits des enfants handicapés ». Conduite par Monsieur Jean HOUETO, cette sensibilisation a pour objectif de faire connaître les droits des enfants handicapés aux acteurs à la base du développement de la commune de Dangbo. Il a été essentiellement question du soutien et de l'appui sans faille que les dirigeants doivent porter aux enfants handicapés, êtres vulnérables et faibles afin de les protéger et de les soutenir au même titre que les autres enfants de leur âge dans tous les domaines. Le droit à la vie, le droit à un nom, le droit à la protection sociale, le droit à l'éducation, le droit aux soins de santé.... sont autant de points abordés par le communicateur pour faire comprendre que personne ne doit être laissée à la traîne.

Aujourd'hui enfants et demain adultes, il est important d'accorder à tous, le même amour et la même chance car la déficience ne peut pas être un objet de discrimination. Les participants, à travers des questions ont mieux compris la thématique et se sont engagés à prendre plus de dispositions pour accompagner l'effort des parents afin de respecter la loi *2017-06 du 29 septembre 2017 en République du Bénin* qui est en vigueur et pour ne surtout pas les exclure du processus du développement de leur pays.

Cette séance, riche de connaissances et de partage a connu la présence de sa Majesté le Roi Mètonou AGON, les chefs des villages Ké et Ké Houëla, les relais, les conseillers et le «zangan» (chargé de la sécurité) de la localité d'implantation de l'ONG.

2-5- Sensibilisation sur le droit des EH pour les CADIV

Pour les CADIV, Cellule d'Action pour le Développement Inclusif des Villages, la même sensibilisation a été faite pour les outiller davantage à mieux défendre dans leurs villages respectifs la cause des enfants handicapés en matière de droit.

C'est donc le 8 Mai 2024 que la sensibilisation sur les droits des enfants handicapés s'est faite à l'endroit les CADIV. Initié par l'ONG Miwadagbé, cette activité conduite par Monsieur Jean HOUETO a pour but de donner aux CADIV toutes les connaissances relatives aux droits des enfants handicapés afin de mieux les outiller à défendre au sein de leur communauté ceux pour qui ils se sont portés volontiers et auprès de qui ils avaient toujours lutté pour une vie épanouie et meilleure.

Le communicateur, Monsieur HOUETO présentant la loi *N° 2017-06 du 29 Septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin* a d'abord éclairé les uns et les autres sur ce qu'est la déficience, le handicap et ses différents types, l'inclusion. Il a donc fait asseoir les connaissances en disant que tous les enfants quel que soit leurs sexes ont des droits communs et auxquels



ils doivent veiller dans les communautés en faisant des visites à domicile et en institution de sorte qu'aucun enfant ne soit privilégié que l'autre devant les mêmes besoins. En effet, en même temps que l'on prévient le handicap, la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées sont établies afin de leur garantir respect, dignité et pleine participation à la vie sociale. Les CADIV doivent plus se rapprocher des parents et leur expliquer que c'est une erreur de continuer à cacher ou à se retenir d'investir sur l'enfant handicapé alors qu'il doit bénéficier des mêmes avantages que tous les autres enfants de son âge. Ses besoins deviennent de plus en plus pesants quand il grandit et doit cependant interpeler les parents qui, au préalable devaient prendre toutes les dispositions pour le rendre autonome au lieu de lui faire tout. Ceci pourra lui permettre plus tard de vivre en communauté et d'appartenir à des associations afin de bénéficier facilement des aides techniques.

Très content de ces nouvelles connaissances, les membres de CADIV se sont engagés à poursuivre le suivi des enfants handicapés dans chacun des villages de Dangbo pour que les pratiques et les considérations continuent à s'améliorer.

2-6- Les classes alternatives et inclusives



L'ouverture de la classe alternative et inclusive pour sa phase pilote en cette rentrée scolaire 2023-2024 a

beaucoup profité aux enfants handicapés qui après les soins d'appareillage et de santé ne se sont pas fait prier pour s'inscrire.



Ouvrant cette classe avec un effectif de quinze enfants dont onze enfants handicapés, sur les soixante-huit qu'accompagne l'ONG Miwadagbé à Dangbo, Monsieur Théodule BAGAN et Madame Brigitte AGBO, Directrice de l'école Maternelle de Ké ont apporté leur expertise et savoir-faire pour animer les premières séances de classe à travers différentes activités ludiques de psychomotricité et de base en graphisme..



Puissuivant cette phase pilote, les séances de classes se poursuivent et cette année scolaire 2024-2025 permet de diagnostiquer les éléments obstacles, les besoins spécifiques et surtout de ranger les enfants par grades et par compétences afin de disposer des listes claires selon les classes : Maternelle 1, Maternelle 2, CI et CP avant les vacances de juillet 2025..



2-7- Formation sur l'hygiène sanitaire de la femme enceinte au profit des parents des EJH

A l'endroit des parents des Enfants et Jeunes Handicapés, une formation portée sur l'hygiène sanitaire de la femme enceinte a eu lieu ce 30 Avril 2024 a beaucoup intéressé plus d'un, parce qu'elle a été faite dans une ambiance de donner et de recevoir. Conduite par madame KODJA Natacha, sage-femme au centre de santé de Dangbo, cette formation à l'ONG Miwadagbé vient au bon moment pour répondre aux multiples questions que les femmes et mères se posent dont plusieurs restent sans réponses.

Commençant la séance, Madame KODJA a rappelé à tout le monde qu'il faut un minimum de soins pour soi et autour de soi pour être en paix et pour éviter le maximum d'infections et de maladies. Selon elle, la femme enceinte est plus exposée et doit faire attention à tout ce qu'elle fait afin de préserver sa vie et la vie du bébé qu'elle porte. En effet, ses habitudes alimentaires et vestimentaires vont être modifiées et changées au fur et à mesure que la grossesse évolue. Elle doit prendre plus d'eau, bien se nourrir et porter des tenues amples. Ses premiers mois de grossesse ne doivent pas être pour autant mouvementés et même des rapports sexuels peuvent être évités pour prévenir des risques. En même temps qu'elle s'entretient et entretient son milieu de vie, elle doit se rappeler de ses rendez-vous de consultation et y aller régulièrement afin de se maintenir en forme et d'être informé sur l'état de santé de son bébé. Aussi, dans la suite de son développement, la communicatrice a fait comprendre aux mamans que les consultations post-natales sont aussi nécessaires et que la femme nourrice doit vraiment veiller sur sa santé parce que la santé de l'enfant en dépend. Les méthodes de planification familiales sont donc conseillées pour que la maman

puisse s'épanouir sexuellement en même temps qu'elle allaite.

Faite de beaucoup de questions et de réponses, les femmes ont suggéré à ce que seules les mamans soient invitées pour des thèmes du genre. La séance a pris fin dans une bonne ambiance à la satisfaction de tous.

2-8- Sensibilisation sur le dépistage précoce de la déficience handicapante au profit des agents de santé



Madame KODJA Natacha, sage-femme au centre de santé de Dangbo, a animé une autre séance sur le dépistage précoce de la déficience handicapante. Cette sensibilisation vise à informer sur les maladies qui peuvent entraîner la déficience handicapante en les outillant des signes précurseurs pour encourager les parents et surtout les mères d'enfants à faire recours aux soins de santé surtout quand elles portent une grossesse.

Commençant la séance par la présentation des participants, Madame KODJA s'est fait connaître aux uns et aux autres et a invité chacun faire à de même pour non seulement son identité mais surtout pour ce qu'il fait déjà au sein de la communauté en matière de santé. C'est avec cette question : "comment faire pour que le handicap diminue dans nos contrées" ? que la communicatrice a écouté la perception de chacun sur ce sujet.



ONG MIWADAGBE

Les réponses recueillies lui ont permis de faire comprendre que les agents de santé, quels que soient leurs spécialités puisqu'ils se complètent, ont un rôle très important à jouer dans la vie de la mère enceinte pour protéger l'enfant qu'elle porte afin de garantir à ce dernier une bonne santé à chaque étape de son développement depuis l'embryon jusqu'au fœtus.

Des conseils d'alimentation, de soins d'hygiène, de soins de santé et surtout une relation de mise en confiance doivent s'établir entre chaque patient et son traitant pour que, tout puisse vraiment se dire pour la bonne santé d'abord de la maman, ensuite du bébé qu'elle porte et de toute sa famille.

Les questions des participants ont permis à la communicatrice de faire comprendre que les agents de santé sont aussi la cause de certaines déficiences parce que, pour un peu d'inattention et surtout pour un manque de patience de leur part, les patients qui, n'avaient pas beaucoup de moyens financiers en arrivant aux soins ne s'extériorisent pas et repartent à la maison avec tel ou tel autres malaises dans son corps. C'est l'exemple d'une femme enceinte, à terme qui, n'étant pas vraiment soutenue par son mari pour les derniers soins de grossesse a demandé à rentrer avec insistance parce que manquant de moyens financiers s'est retrouvée dans une crise à la maison.

Beaucoup d'exemples ont été donnés pour une fois encore conscientiser les uns et les autres et les exhorter au travail bien fait afin de sauver des vies et de surcroit réduire le taux du handicap par leur expertise et savoir-faire. La séance a pris fin dans une bonne ambiance avec des partages d'expériences, pour encore donner plus d'ardeur aux uns et aux autres dans l'exercice du métier.



2-9- Trois séances de regroupement des parties prenantes

Il s'agit d'un «cluster», un creuset regroupant une vingtaine de personnes ressources dont les leaders communautaires (d'opinion, religieux, etc), les acteurs de développement à la base dont les CADIV, les représentants des personnes handicapées et des parents et les autorités locales.



Les séances ont lieu dans le centre de Miwadagbé à Dangbo les derniers mercredis de Mars, Juillet et Octobre à partir de 14h et prend fin autour de 17h.

Au nombre de trois séances, cette activité très participative avec l'animation de l'ONG miwadagbé à Dangbo a permis de partager les informations, d'analyser des situations et de dégager ensemble des pistes de solutions pour la mise en œuvre des actions.

Elle commence toujours par le compte rendu suscitant de la réalisation de chaque représentant de partie prenante suivi des échanges et réussites à capitaliser mais aussi des situations problèmes à analyser pour y apporter des pistes de solution. Ce sont des moments qui ont beaucoup fait avancer le développement inclusif dans la commune de Dangbo.



ONG MIWADAGBE

En effet, certains besoins ont été discutés et ont heureusement été couronnés de succès à travers des engagements pris par la communauté. C'est l'exemple du forage qui est implanté dans le centre et qui permet à tous de consommer de l'eau potable. En plus, il faut noter l'engagement des dignitaires pour assurer la sécurité du centre contre les hors-la-loi c'est à dire les voleurs.



Enfin, le désengagement décrété par la Fondation Liliane a été un sujet de grande discussion.

Son départ du Bénin, force à réfléchir pour trouver des pistes de levée de fonds afin de poursuivre l'accompagnement des enfants handicapés qui bénéficient de leurs appuis. C'est ce qui d'ailleurs a inspiré leurs organisations partenaires à se mettre en réseau de forme consortium.



Ainsi au Sud-Bénin, les organisations Miwadagbé à Dangbo, Le laurier à Ouidah, Cri d'Amour-SARC à Djèrègbé, ONG Djididé à Ifangnin et Association Saint Camille à Avrankou se sont mis ensemble pour former le réseau "Innovation".

Dans ce contexte de recherche d'autres sources de financement, deux petits projets soumis à MZF ont été validés heureusement pour prendre en charge les enfants qui sont en attente d'une possibilité éventuelle d'appuis. Ainsi 19 EH ont bénéficié des appuis de MZF.



Alors chacune des parties prenantes, selon son rang, a promis continuer à œuvrer pour la mobilisation d'autres ressources.

Enfin, suite à l'annonce, l'ouverture de la classe inclusive alternative pour la petite enfance, tous les représentants des parties prenantes, membres et participants des séances de regroupements ont accueilli avec une grande joie cette initiative.

Dans l'ensemble, on peut affirmer que ce creuset est capital pour le développement communautaire qui doit partir de la base pour le sommet afin que les besoins communautaires réels soient pris en compte.



2-10- Cadre de suivi des résultats du premier semestre à Dangbo

Les 20 et 21 Juin 2024 dans les locaux du Temple Protestant Méthodiste de Dangbo s'est fait le premier cadre de suivi et de résultats de l'année 2024 pour le PAIPH. Cette rencontre traditionnelle abritée par l'OP MIWADAGBE a permis de regrouper l'Organisation Partenaire Stratégique (OPS) de la Fondation Liliane (FL) et les Organisations Partenaires (OP) du PAIPH afin d'échanger sur diverses thématiques et le point des réalisations du premeir semestre.

Le premier jour des travaux a été marqué par les mots de bienvenue

- du Directeur National de l'ONG MIWADAGBE, M. Théodule BAGAN, qui après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a adressé des mots de remerciement à l'endroit des autorités de la commune de Dangbo et particulièrement au Maire pour son soutien à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap de la commune,

- la Chargé de Programme PAIPH, Sœur Fleur AGBIKPAME à travers un discours, a dans un premier temps, remercié l'OP MIWADAGBE pour ses efforts pour la tenue effective du cadre et dans un second temps remercié toutes les OP ayant effectuées le déplacement pour répondre à l'invitation. Elle n'a pas oublié de convier les autorités de la commune de Dangbo et particulièrement la Mairie à accompagner l'ONG MIWADAGBE dans l'atteinte de ses objectifs surtout en ces périodes de désengagement du partenaire FL.

- le représentant du Maire, M. Emmanuel KODJO, Chargé des Affaires Sociales près la mairie de Dangbo qui a transmis les messages de reconnaissance des efforts et de sacrifices que font l'ONG MIWADAGBE au profit des personnes en situation de handicap de la commune de

Dangbo. Par la même occasion, le maire de Dangbo, à travers son représentant, donne son soutien indéfectible à l'ONG MIWADAGBE pour l'atteinte de ces objectifs sur ses cibles.

Ce sont les mots du représentant de la Mairie de DANGBO qui ont permis de lancer officiellement les travaux de cette rencontre du 1^{er} cadre de suivi et de résultats du semestre I de l'année 2024.

Après le lancement officiel, il est procédé à la présentation des participants et la mise en place du présidium pouvant conduire l'atelier. A cet effet, le poste de Présidence est assumé par Madame Claudine DAIZO, Directrice Exécutive de l'ONG La Chrysalide, celui du rapporteur, par M. Gratien GOUGBE, Directeur Exécutif de l'ONG DJIDIDE et le Secrétariat par le CP ZONE B. s'était suivie la lecture et à l'adoption du rapport du Cadre de suivi et de résultats du semestre 2 de 2023. Les participants ont observé une pause d'environ 30 minutes avant de suivre la communication sur l'élaboration du Plan d'Affaires de projet à impact social. Avant la communication, le DN MIWADAGBE a pris le soin d'expliquer l'intérêt de ce module de formation au défi à relever par les OP du PAIPH du fait du retrait projeté par la FL.

En effet, cette communication est développée par M. Mathieu SOSSOU, en trois volets à savoir : la généralité sur le Business Plan Classique et le Business Plan Social les caractéristiques d'un Business Plan Social (BPS) et sa Structure.



1-la généralité sur le Business Plan Classique et le Business Plan Social

Le Business Plan Classique a pour finalité de générer des revenus pour le compte de l'entrepreneur et/ou de ses actionnaires tandis que le BPS a pour but d'offrir un cadre d'analyse qui assure que l'ensemble des décisions prises dans les différents domaines (stratégie, marketing, finances, RH,) sont cohérentes avec la mission et les principes de l'organisation et vont permettre de créer la valeur économique et sociale attendue, tout en assurant la pérennité de la structure. Cependant, malgré cette convergence entre ces deux types d'entreprise, le Responsable des Programme du SSPH, M. Roger GANHOUI a précisé qu'un BPS fonctionne de la même manière qu'un BPC sauf que ceux à quoi serviraient les revenus/bénéfices de chacune de ces entreprises permettraient de les dissocier. Le communicateur n'a pas oublié de présenter le canevas d'un BPC qui se présente comme suit :

. Le résumé.

La description de l'entreprise.

Les buts et objectifs commerciaux.

L'analyse de marché.

La description du marché cible

La stratégie marketing et commerciale

Le plan financier

L'annexe avec les pièces justificatives.

2- Les caractéristiques d'un BPS

Le communicateur a présenté les trois caractéristiques fondamentales d'un BPS. Il s'agit :

- b) De la clarté et la précision qui font références à la qualité du document de l'entreprise (facilité dans la lecture, dans la compréhension et aussi dans le temps).
- c) L'uniformité et le professionnalisme qui fait recours à la cohérence dans la présentation de l'entreprise.

- a) De l'objectivité qui fait référence à deux éléments : des arguments étayés avec des données fiables et des recours à des sources extérieures.

Par ailleurs, afin de s'assurer d'une bonne assimilation de ces deux premiers volets, le communicateur a invité les participants à faire des propositions d'idées de projets à impact social. Tout d'abord, le RP/SSPH a précisé qu'une idée de projets à impact social doit répondre à deux critères à savoir : la légalité et la conformité à la vision de la structure. Alors, après proposition, étude et justification, la vision des trois idées de projets à impact social se présente comme suit :

Vision projet 1 : Contribuer à une alimentation saine et équilibrée

Vision projet 2 : Garantir la disponibilité à un service d'imprimerie dans les collines

Vision projet 3 : Garantir la disponibilité des aides techniques aux personnes en situation de handicap du Bénin.

Après ce travail, les participants ont observé une pause de déjeuner d'environ 45 minutes. Après cette pause, le communicateur a développé le dernier volet de la communication qu'est la structure d'un BPS.

3-La structure d'un BPS

Elle se présente en cinq parties que sont :

Première partie : Vision, Mission et Objectif de l'entreprise

Deuxième partie : L'analyse d'opportunité

Troisième partie : La stratégie générale et le Modèle économique

Quatrième partie : Le Plan opérationnel et prévisions financières

Cinquième partie : La mesure de l'impact et Evaluation.



ONG MIWADAGBE

Des questions de compréhension ont permis aux participants de bien cerner le contenu de chacune de ces parties.

Enfin, les OP sont reparties en trois groupes sur chacun des projets identifiés sous la modération du facilitateur et des DE de DJIDIDE, ECLIPSE ET CARITAS. L'équipe du SSPH s'est repartie sur chacun de ces trois groupes. La consigne est d'élaborer le BPS de chacun des projets à impacts social. Après le travail en groupe, la plénière a permis à chacun des groupes de présenter leur travail suivis des orientations du facilitateur. Le DE AVOSAH a soumis à l'attention de tous, la question de savoir si un OP peut participer à la mise en œuvre de chacun de ces trois entreprises. Après les réflexions, le facilitateur a souhaité que chaque OP crée sa propre entreprise sociale mais néanmoins il peut être procédé à la mise en place d'un comité de mobilisation de ressources au nom de toutes les OP. C'est sur ce que la première journée a pris fin aux environs de 18heures.

La deuxième journée du cadre, débutée à 09h30, est marquée par les salutations d'usage de la présidente après installation des participants. Le feedback de la première journée est conduit sous la modération du rapporteur. Cinq points sont débattus courant cette journée à savoir : communication sur le canevas de rapportage de la FL, la communication sur les indicateurs des plans de désengagement, la vie du programme (progrès, difficultés, défis, perspectives), le partage d'expérience sur les activités des réseaux et les divers.

1- la communication sur le canevas de rapportage de la FL

Elle est présentée par M. Gildas DOHOU, le

suivi/évaluateur du SSPH. Il s'agit de la fiche de comptage des enfants assistés courant le semestre. La présentation de cette fiche a permis de clarifier les points d'ombres surtout au niveau de la précision des spécificités en matière de handicap IMC. La Sœur Fleur a profité pour transmettre les messages du partenaire concernant la possibilité d'actualisation du canevas et d'autres questions sur la période de désengagement.

2- la communication sur les indicateurs des plans de désengagement

A ce niveau, la première préoccupation des participants est le sens que le partenaire donne aux termes d'indicateurs d'impacts, indicateurs de résultats et indicateurs d'effets. Ces terminologies ont fait objets de débats. En conclusion, il est retenu que les indicateurs d'impacts demandés par le partenaire ne sont rien d'autres que les indicateurs. C'est sur cette compréhension de tous que ces indicateurs sont renseignés. Confrontée aux problèmes de coupure d'électricité, il est recommandé à chaque organisation de continuer le travail et qu'en cas de difficultés de se rapprocher du RP/SSPH, du S/V ou de l'Assistant administratif.

3- la vie du programme (progrès, difficultés, défis, perspectives)

Ce chapitre a permis à toutes les OP et l'OPS de présenter les grandes réalisations du semestre ainsi que les difficultés rencontrées avec les perspectives. En somme, en plus des appuis ordinaires, les OP et l'OPS ont relevé de grands défis concernant la période de désengagement du partenaire : l'information portée vers les cibles et leurs parents, les parties prenantes, la participation aux activités des réseaux, etc. Les difficultés enregistrées concernent majoritairement le retard



dans le démarrage des activités, le non validité des certificats médicaux obtenus pour la constitution des dossiers de la carte d'égalité de chances près les médecins-chefs du fait de la note de service du ministère de la santé. Par rapport à cette dernière difficulté, il est proposé une rencontre avec les autorités du ministère. Il est conseillé également à chaque OP de maintenir le cap afin de relever davantage les défis qu'impose cette période de désengagement.

4- le partage des expériences des réseaux

Quant à ce dernier point, les chefs de file des trois réseaux (Nord, Centre et le Sud) ont présenté le niveau de réalisation de leur PDO. Il faut retenir que chacun de ces trois réseaux ont tenu leur assemblée générale, réalisé les activités programmées et ont à leur actif le soutien et l'accompagnement des parties prenantes ainsi que des projets additionnels. Les difficultés sont liées aux ressources limitées et particulièrement le réseau Centre ne dispose pas encore de l'assistant technique.

Les points de divers

Sont aux menus de divers :

La programmation du deuxième cadre de suivi et des résultats de l'année : il est fixé sur les date du 14 au 15 Novembre 2024 et sera abrité par l'OP ZONE B à Natitingou,

Les informations sur les soumissions MIVA : les 03 soumissions des OP Sarc, MIWADAGBE et Chrysalide sont validées.

C'est sur ces informations que l'atelier a pris fin à 14h50 sous la satisfaction totale de tous les participants.

2-11- Séance de coaching au profit des parents sur l'entretien, le port des appareils orthopédiques et l'entraînement des enfants handicapés à la marche

Le 29 Octobre 2024 s'est faite au siège de l'ONG Miwadagbé à Ké Houèla une séance de coaching au profit des parents sur l'entretien, le port des appareils orthopédiques et l'entraînement des enfants handicapés à la marche. Conduite par l'orthoprothésiste Monsieur Alain ACHECHO, cette séance a rassemblé aussi bien les géniteurs que leurs enfants pour leur donner encore quelques notions pour une meilleure utilisation des appareils orthopédiques. Parti des faits courants et habituels de la vie, l'orthoprothésiste a expliqué que devant toutes choses, l'être humain a besoin d'apprendre à faire ; à s'adapter surtout quand il est devant une nouvelle situation de vie. C'est l'exemple d'une nouvelle chaussure, d'une nouvelle robe auxquelles on s'habitue avec le temps et qu'on finit par aimer. Il en est de même avec les orthèses, les atèles et autres appareils pour des corrections et la bonne tenue de l'enfant handicapé.

C'est d'abord une bonne volonté que manifeste le géniteur en accompagnant son enfant pour des soins et pour tout autre besoin mais c'est encore pour lui une grande responsabilité quand l'enfant est appareillé et qu'il doit porter régulièrement cet appareil ; certain pour une durée pas trop longue mais d'autres à vie. Le soin, le port et l'entretien est d'abord au parent qui progressivement apprend à l'enfant comment faire pour le laisser faire lui-même plus tard. Il a fait comprendre que les débuts ne sont pas toujours faciles et pour l'enfant, et pour le parent, mais il



faudra faire preuve de disponibilité et d'amour afin d'acquérir cette éducation toute nouvelle pour plus d'équilibre et de sécurité pour un développement personnel.



Finissant la séance, tous les parents et principalement les mamans n'ont pas manqué d'exprimer toute leur gratitude d'abord pour l'ONG Miwadagbé et pour Monsieur Alain ACHECHO et toute son équipe qui les ont toujours bien reçus et qui spontanément a fait les vœux d'offrir sans aucun frais les réparations sur tout appareil à l'enfant.

2-12- Séance de partage d'expérience et de bonnes pratiques sur l'hygiène corporelle, environnementale et vestimentaire pour les parents d'EH

Une autre séance, toujours au profit des parents des enfants handicapés a été un partage d'expérience et des bonnes pratiques sur l'hygiène corporelle, environnementale et vestimentaire conduite par Madame AKPLOGAN Laetitia coordonnatrice des projets à l'ONG la PASSERELLE. Pour un total de vingt participants, cette rencontre d'échange a rassemblé quinze mamans et cinq papas.

Abordant le volet hygiène corporelle, Il a été noté qu'un enfant handicapé, jouisse des mêmes droits que les autres enfants, et d'ailleurs a besoin de plus d'attention et d'aide parce que, ne pouvant tout faire très bien et seul, le parent à charge doit surveiller, apporter toujours son coup de mains afin de donner progressivement le pli qui plus tard deviendra une habitude à force de répétition.

L'exemple a été pris du bain quotidien que tout être humain est sensé prendre tous les jours afin de se rafraîchir et se redonner la joie de vivre dans une fraîcheur toute nouvelle tous les jours. Dans les zones rurales, cette pratique bien que commode, n'est pas aisée à tous les niveaux et dans tous les foyers. Il faudra en tenir compte a expliqué Mme AKLOGAN et bien le faire pour l'enfant surtout au niveau des parties intimes parce que ceci reste de sa propreté et lui donne l'aisance totale de vivre au milieu de ses pairs et en société sans qu'on lui reproches des odeurs désagréables.

L'hygiène vestimentaire qui soutient celle corporelle fait qu'on remarque à première vue qu'une personne est propre alors qu'une telle autre est sale. Tant qu'on continuera à bien se soigner le corps sans se revêtir de linge propre, on ne peut se sentir à l'aise dans sa peau ; on est donc pas propre. Pour les enfants, il n'y a pas de raison de faire des économies de force tout en les laissant nus ou dans des habits sales et déchirés parce que ceci participe de leur enthousiasme à leur bonne santé au quotidien. Aussi, les vêtements trop serrés doivent être évité aux enfants pour leur permettre une bonne aération.

L'environnement, notre cadre de vie, le soin qu'on en prend, soutien tout notre être et nous donne une bonne santé. Il est bien quand on est à la maison d'ouvrir portes et fenêtres, d'éloigner loin de la concession les déchets, d'éloigner aussi les objets dangereux comme les lames, les couteaux,..... loin de la portée des enfants.



Riche en partage et en conseil, cette séance a beaucoup intéressé les parents puisqu'elle leur a laissé de nouvelles connaissances et leur a appris aussi qu'on peut bien vivre chez soit sans faire des dépenses inutiles à l'hôpital et en pharmacie quand on sait bien s'organiser pour maintenir son cadre de vie sain et attrayant.

2-13- Renforcement de vingt parents d'EH sur la pratique d'une alimentation équilibrée et de qualité pour les enfants



La séance de renforcement des parents sur la pratique d'une alimentation équilibrée et de qualité pour le suivi des enfants handicapés a eu lieu ce 30 Octobre 2024 et a été animé par Madame AKPLOGAN Laetitia à l'ONG Miwadagbé à Dangbo.



Commençant la communication par ces questions : “ Pourquoi mangeons-nous? Et qu'elle est l'importance de l'alimentation dans la vie d'un être humain ? ” afin d'avoir l'attention et la participation de tous, c'est Monsieur AGBAMAVO Joseph, parent de l'enfant

Bernard AGBAMAVO qui s'est porté volontier pour une poésie.

C'était une querelle entre l'estomac et tous les autres membres du corps. Ces derniers, s'étant mis ensemble pour lui faire la grève ont fini par comprendre après deux jours de cessation de travail, pendant qu'ils devenaient de plus en plus faible et le corps tout entier, que c'était bien cet estomac qui les soutenait et qui leur permettait de tenir bon tout le temps. La conclusion faite est que l'alimentation fortifie le corps, renforce le système immunitaire et nous permet de vivre.



Pour tout enfant et surtout pour l'enfant handicapé, la communicatrice a fait comprendre qu'ils ont besoin de bien manger pour bien grandir et pour rester en bonne santé. C'est ce qui explique la présence des nutriments dans les aliments et les boissons que nous consommons tous. Le repas doit donc être en tout temps équilibré pour l'enfant ; il doit comporter les aliments de force, les aliments de croissance et les aliments de protection en même temps qu'il doit bien suffire à l'enfant. La toute première attention à faire chez tout parent est de toujours vérifier pour son enfant chaque fois qu'il doit le nourrir si le repas est suffisant, sain et équilibré. C'est l'exemple des légumes verts, des fruits, des grains entiers, du lait, du poisson, de la viande, du maïs, du manioc, ...dont nous ne devons en aucun cas priver nos enfants.



ONG MIWADAGBE

Pour finir Madame AKPLOGAN a dit aux parents de toujours garder à l'esprit que toute dépense en énergie doit être compensée par la bonne nourriture.



Les géniteurs doivent cependant connaître la nature de tous les aliments que consomment leurs enfants afin de leur assurer une alimentation toujours équilibrée. Aussi, dans nos localités, il existe des aliments dont on peut se servir pour bien nourrir tous les enfants à moindre coût.



2-14- Journée d'éveil et de stimulation

Le grand rassemblement de ce jour entendu : journée d'éveil et de stimulation, est un moment de partage et de jeux divers dans le centre de l'ONG Miwadagbé à Dangbo entre les enfants handicapés et les enfants non handicapés des arrondissements de Hozin, de Dangbo centre et de Zounguè. Tous les enfants, au milieu des matériels récréatifs et didactiques, encadrés par des enseignants de la maternelle et du primaire ont été répartis dans des groupes de sorte à pratiquer des jeux différents. Ainsi, ces activités récréatives ont permis aux uns et aux autres de bouger, de découvrir, d'apprendre à faire et de participer avec une grande satisfaction aux nouveaux apprentissages.



2-15- Célébration du 20 décembre 2024

Au cours de cette journée du 20 Décembre 2024, ont été célébrés quatre événements importants. Il s'agit de la :

- Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH),
- Journée de l'Enfant Béninois,
- Noel anticipée, et ;
- Ouverture officielle du Centre Saint François d'Assise de l'ONG Miwadagbé. La particularité de cette célébration est liée au fait que ce centre est implanté sur un site propre à l'organisation.

C'est dans une ambiance festive avec les enfants handicapés et tous les autres acteurs du développement de la commune de Dangbo que tout a commencé par une messe de bénédiction des lieux présidée par le Père Aurelien D. G., Franciscain OFM. S'en sont suivies plusieurs allocutions. Aussi, cette rencontre festive a connu la présence de la Sœur Fleur, coordonnatrice du PAIPH de l'ONG SSPH/OCPSP, de la représentante du Chef GUPS de Dangbo, Madame Cosmène, l'ancien Custode des capucins (Luigi), et bien d'autres personnalités.



Dans sa volonté de témoigner sa reconnaissance, le responsable de l'ONG Miwadagbé a distingué certains acteurs clés qui ne ménagent aucun effort pour la cause des enfants handicapés. Les enfants des classes inclusives et alternatives ont été aidés par leurs encadreurs pour présenter au public une histoire en langue wémé, riche en leçon de vie.



Dans cette présentation, chaque enfant a joué un rôle bien précis montrant son aptitude et surtout son savoir-faire. Aussi, les autres enfants ont chanté pour accueillir et remercier l'assistance par des gestes et des danses. Les jeunes en formation professionnelle qui avaient longtemps suivi les remédiations en langue de signes ne sont pas restés en marge de cet événement. Ils ont été guidés par leur encadreur Monsieur Jean HOUETO pour exprimer toute leur reconnaissance au programme PAIPH et à l'ONG Miwadagbé en ces termes, par des gestes : «hier, nous étions tout simplement à la maison, se promenant sans aucun avenir quand l'ONG Miwadagbé a encouragé nos parents à nous mettre en formation professionnelle. Ainsi, dans le rang des jeunes apprentis en fin de formation, des remises de matériels de travail ont été faites.

- K. Dot a été dotée de machine et d'accessoires de couture ;
- AHOU J. a été équipé de tondeuses, de siège du client, de paire de ciseaux afin qu'ils commencent par mieux s'exercer depuis la maison pour se perfectionner en coiffure homme.



Cette séance festive a pris fin dans une bonne convivialité après que les enfants aient reçu chacun leurs cadeaux des mains de papa Noel.

III-- VIE ASSOCIATIVE

Dans le but d'accompagner la mise en oeuvre des activités par la direction nationale exécutive, le conseil d'administration a effectué quelques activités à savoir :

- le suivi du récépissé au MISP. Aux dernières nouvelles, le document est la signature.
- l'Evaluation par les paires qui a consisté à mesurer les changements et impacts des actions de Miwadagbé dans la Commune de Dangbo. Ce fut une belle expérience qui doit permettre à l'ONG Miwadagbé de s'améliorer ;
- la mobilisation des ressources surtout autour de la fête de Noël 2024 célébrée par anticipation et couplée avec l'ouverture officielle du nouveau centre de Miwadagbé construit sur son propre site à Dangbo.
- les sessions du CA ont été régulièrement tenues et délibérées.
- l'Evaluation de la Pratique de la Redevabilité par Miwadagbé fut une belle occasion aux représentants des institutions de constater l'insuffisance d'interaction liée à la faible communication de l'ONG Miwadagbé

Dans l'ensemble tous les organes s'efforcent à donner le meilleur pour que les réformes engagées aboutissent.



IV- POINT FINANCIER

Le point financier de *Miwadagbé* pour le compte de l'année 2024, résume les emplois et ressources disponibles présentés sur le tableau ci-dessous.

Les emplois représentent les dépenses effectuées au cours de l'année, aux profits des enfants et jeunes handicapés, les sensibilisations et les divers frais de fonctionnement de l'organisation. Quant aux ressources, elles représentent les divers appuis des partenaires et des cotisations et participations des membres en 2024.

Le tableau ci-après présente les emplois et les ressources de l'ONG MIWADAGBE.

Tableau 1 : EMPLOIS-RESSOURCES MIWADAGBE 2024

Emplois		Ressources	
Eléments	Montants	Eléments	Montants
Fournitures de bureau	280 000	Solde fin d'année 2024	370 872
Travaux, services et équipements	1 722 545	Fondation LILIANE (Programme PAIPH)	12 500 000
Indemnités diverses	1 440 000	MZF (missionzentrale der franziskaner)	9 426 102
Déplacements divers	25 450	APEI de Vincennes	1 967 871
Charges sociales	1 386 835	Fondation LILIANE (Plan de Développement Organisationnel)	17 614 404
Cotisation Maison de la Société Civile	20 000	Subventions diverses	
Cotisation RAPH-Littoral	20 000		
Frais bancaires (tenue de compte, taxe sur frais, droit de timbre)	74 207	Cotisations et Donations	
			4 102 505



ONG MIWADAGBE

Développement de l'enfant (soins, scolarisation, appuis divers)	15 835 670		
Suivis des enfants en communauté	1 147 400		
Transport de plis	10 000		
Renforcement de capacité	890 500		
Environnement stimulant	11 525 050		
Frais de téléphone	420 000		
Frais d'internet	199 000		
Assemblées Générales	3 009 600		
Charges salariales	5 198 050		
Frais de gestion	1 464 980		
Redevance boite postale	10 000		
Total	44 679 287	Total	45 981 754
Solde fin d'année 2024			1 302 467

Tableau 2 : RECAPITULATIF

Compte UBA :	EMPLOIS	RESSOURCES	SOLDES
MIWADAGBE	15 485 887	15 496 950	11 063
MIWADAGBE/RBC	11 592 770	12 870 400	1 277 630
MIWADAGBE/R-DIBC INNOVATION	17 600 630	17 614 404	13 774
BUDBET GLOBAL	44 679 287	45 981 754	1 302 467



V- RESULTATS ET DISCUSSIONS

Les résultats obtenus au cours de l'année 2024 sont en lien avec les objectifs fixés par l'organisation dont l'objectif général est de contribuer significativement à l'amélioration des conditions de vie des enfants et jeunes handicapés dans les zones d'intervention. Ils se présentent comme indique les graphiques suivants :

1.1. Divers appuis aux enfants et jeunes handicapés en 2024

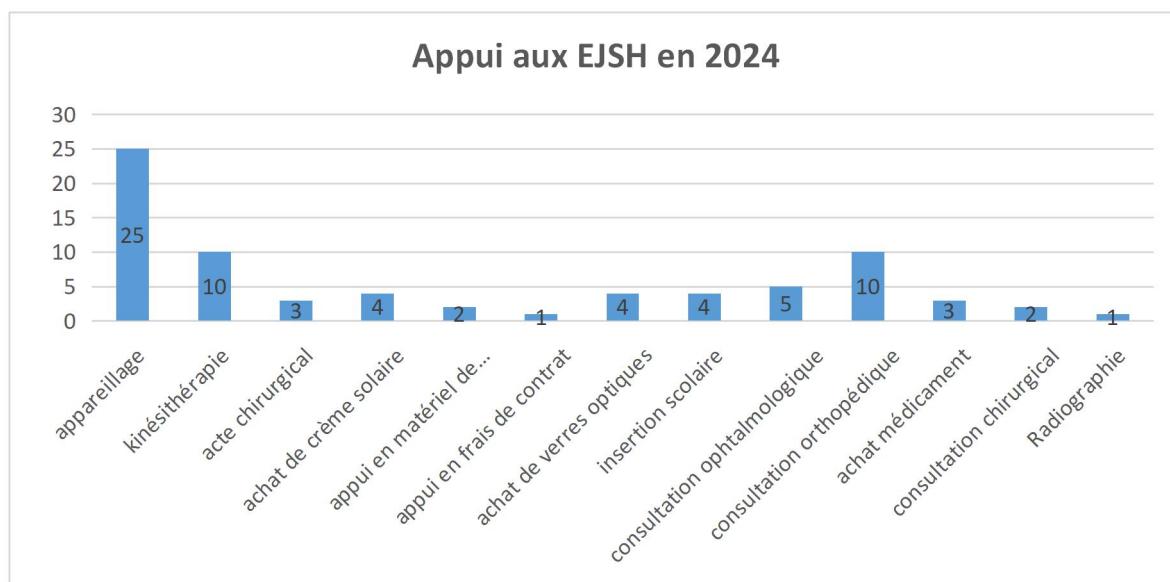


Figure 1 : Divers appuis aux enfants et jeunes handicapés en 2024

Nous pouvons constater que le nombre d'enfants handicapés appuyés dans le domaine de la santé notamment l'appareillage, la kinésithérapie est relativement élevé par rapport aux autres appuis. En effet, les besoins de ces enfants en santé étaient très accrus durant l'année. De nombreux efforts continuent d'être fournis pour satisfaire cette couche vulnérable.

1.2. Enfants et jeunes assistés selon l'âge et le sexe en 2024

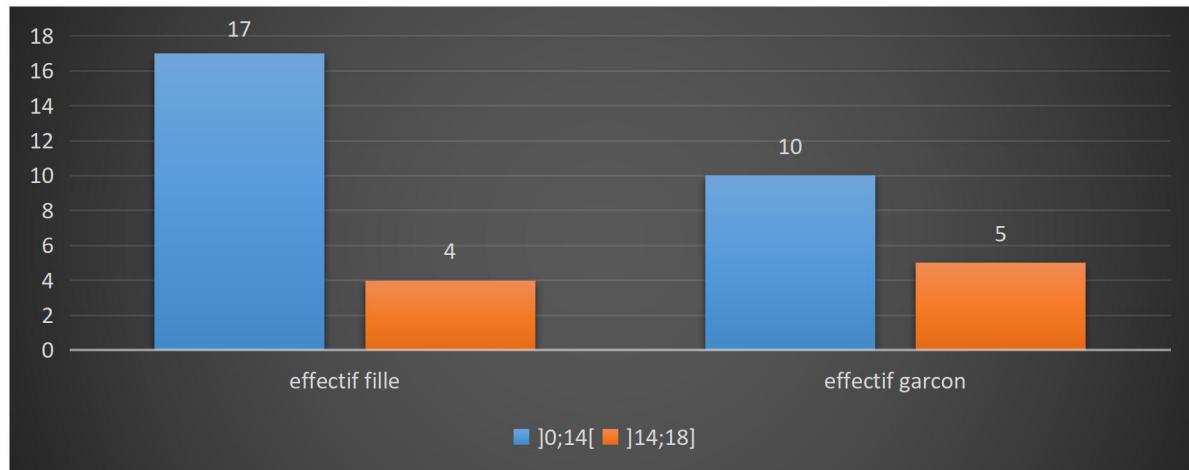


Figure 2 : Enfants et jeunes assistés selon l'âge et le sexe en 2024

Il ressort de ce graphique que 36 enfants et jeunes ont été assistés parmi les enfants de notre base dont 21 filles et 15 garçons.

1.3. Interprétation du point financier

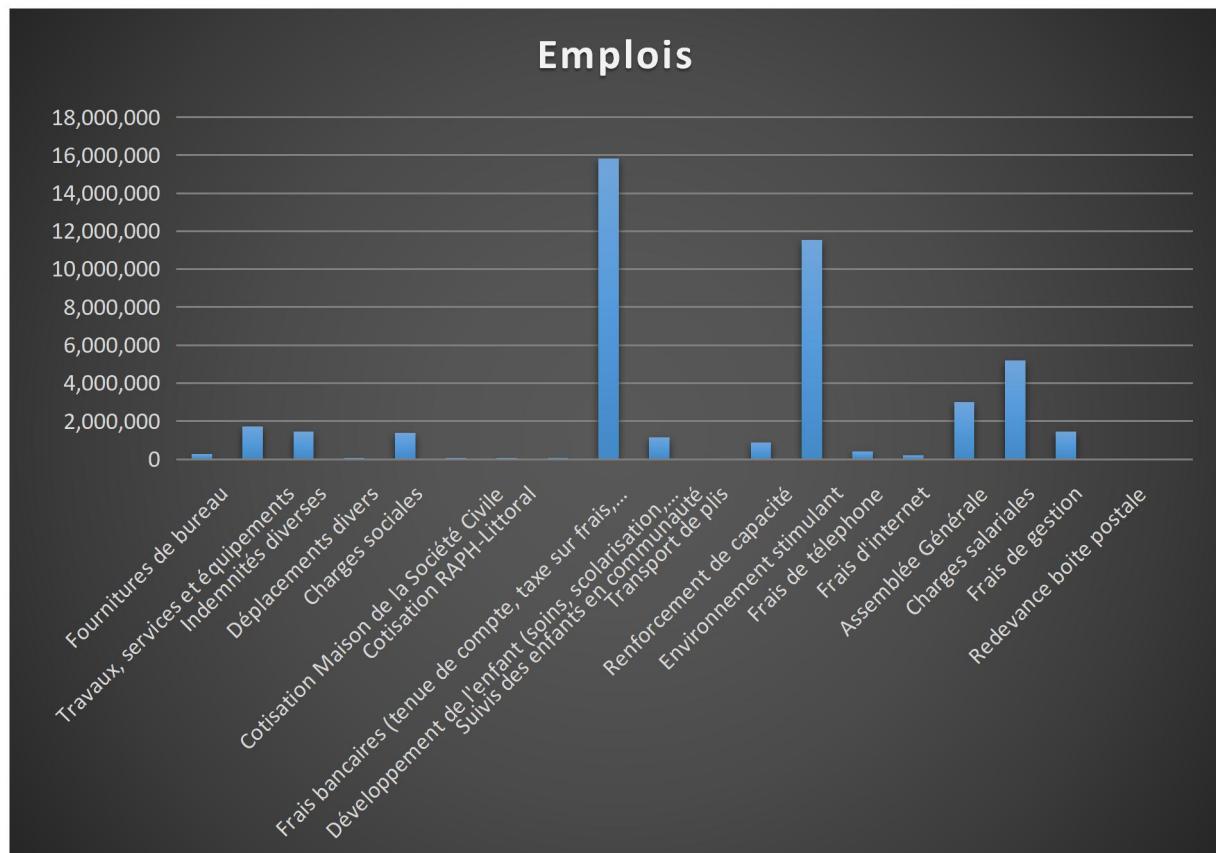




Figure 3 : Interprétation du point financier

Ce graphique présente les emplois (dépenses) effectuées en 2024. Il s'agit du :

- Développement des enfants (soins de santé ; appareillages ; etc.)
- Environnement stimulant (sensibilisations et renforcement des capacités des populations)
- les frais de fonctionnement
- les charges sociales, salariales
- les frais bancaires, les cotisations (MdSC, RAPH-Littoral)
- les prestations diverses

Nous pouvons retenir de ce graphique que les frais relatifs au développement de l'enfant sont les plus élevés ce qui témoigne de l'importance des besoins des enfants en aide directe. A cela s'ajoute les charges liées à l'environnement stimulant des enfants et les charges salariales qui représentent également une importante partie des dépenses effectuées par l'organisation.

1.4. Interprétation des Ressources

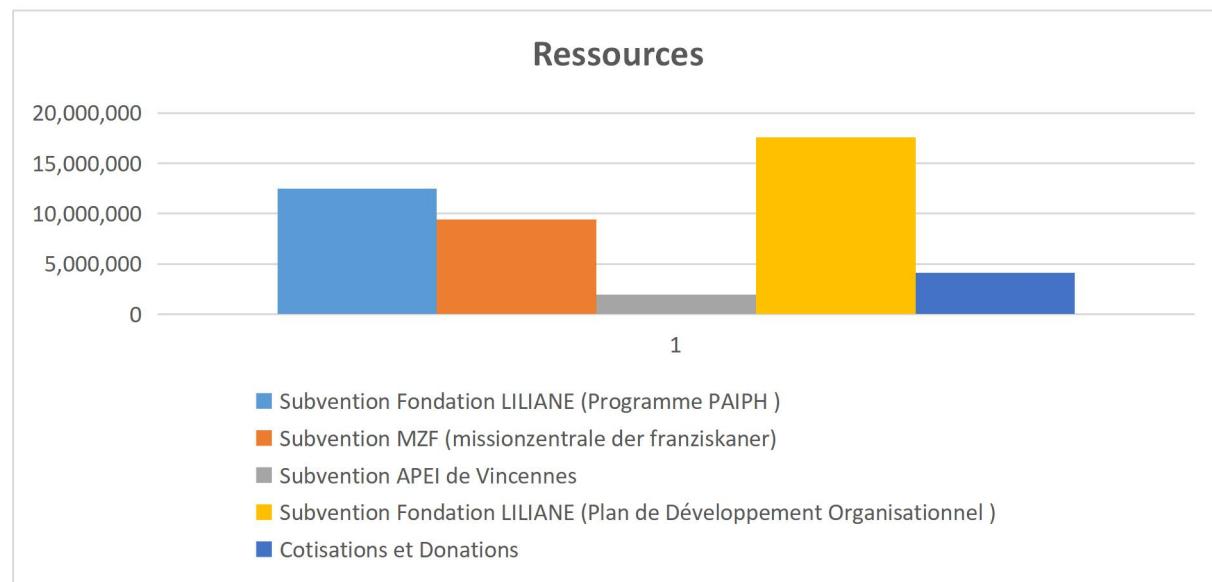


Figure 4 : Provenance des ressources

Du graphique ci-dessus, nous constatons que l'organisation dépend majoritairement des subventions et des dons. IL est donc évident que le taux de participation (contribution) des parents de nos cibles demeure toujours très faible malgré les nombreuses actions envers eux.



VI- Difficultés et perspectives

6-1- Difficultés

Les difficultés rencontrées de MIWADAGBE se résument comme suit :

- Faible implication de certaines autorités locales dans l'accompagnement des enfants ;
- Insuffisance d'animateur pour le suivi des ESH dans leurs localités ;
- Faible moyen de motivation des volontaires et des autres intervenants ;
- Inexistence d'un moyen de transport commun pour le transport des enfants ;
- Manque de ressources financières minimum des parents pour prendre soins de leurs enfants;
- Insuffisance des partenaires privilégiés.

6-2- Perspectives

D'ici 2030, conformément aux objectifs de développement durables, MIWADAGBE compte :

- Renforcer la mobilisation de fonds par la communication, le développement de réseaux de partenaires et la création des Activités génératrices de Revenus.
- Construire des salles de classes et renforcer le dispositif de la classe alternative et inclusive de Dangbo.

- Ouvrir et animer une unité de réhabilitation fonctionnelle dans le centre

CONCLUSION

L'année 2024 a été celle d'une réorientation des actions. Car, le processus de désengagement de la FL constitue une boussole par laquelle il importe de mettre en place quelques sources de revenus pouvant permettre d'assurer le minimum et garantir la perenité des œuvres. La grande question est comment réussir à disposer des moyens correspondants aux besoins des enfants vulnérables notamment ceux qui sont handicapés.

PHOTOS DE LA JOURNÉE MARQUANT LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 PHASE PILOTE DE LA CLASSE ALTERNATIVE INCLUSIVE DU CENTRE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE DE MIWADAGBE A DANGBO



BAGAN C. M. Théodule

Le Directeur national

Merci pour vos appuis